

## Rapport moral et d'activité 2019-2020

La constitution de la nouvelle commune de Mareuil-en Périgord produit d'ores et déjà ses « effets ». Certains « dossiers » que nous souhaitions voir avancer depuis longtemps sont en bonne marche, malgré la « pause » de quelques mois due au COVID-19.

### I. Eglise Saint Martin

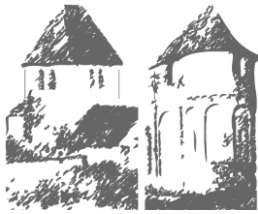
Depuis de nombreuses années, l'association souhaitait voir restaurée la porte de la sacristie de l'église Saint Martin de Champeaux. Rappelons que c'est en partie grâce à elle que l'église est classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le dossier de restauration a été lancé il y a plus d'un an. Ces dernières semaines, la mairie a enfin reçu l'accord de la DRAC ainsi que la subvention correspondante. De notre côté, nous avons renvoyé un courrier officiel à Monsieur Ouiste, confirmant notre participation à la restauration pour un montant de 2 036 €. Rien n'empêche maintenant que la restauratrice, Béatrice Madame Byer Bayle commence son travail. La porte restaurée sera réinstallée quand auront été réalisés les travaux d'entretien courant en attente, permettant d'assécher l'édifice : pose de gouttières au toit du chœur et à la sacristie, réparation du plafond de la sacristie, réparation de la porte extérieure de la sacristie, éloignement des débouchés de toutes les gouttières par rapport aux pieds des murs. En attendant, la porte restaurée sera confiée au Conservatoire d'Art sacré de Périgueux.

Le rapport Duchêne conseille en outre la confortation de certaines maçonneries, ainsi qu'une étude préalable à la mise en valeur intérieure, y compris la réalisation d'un drain au nord et restauration du plafond.

### II. Eglise Saint Fiacre

La nouvelle municipalité de Mareuil-en-Périgord a voté un budget de 400 000 euros (première tranche de trois) pour les travaux urgents et études préconisés par le rapport Duchêne sur l'ensemble des 13 églises de Mareuil-en-Périgord. Elle a missionné l'agence



technique départementale (ATD) pour rédiger l'appel d'offres pour le recrutement d'un architecte qualifié pour exercer la maîtrise d'œuvre dans ce dossier. Le temps des procédures, appels, dépouillements etc., ne permet pas de prévoir de travaux effectifs en 2020.

Pour rappel, le rapport Duchêne recommande sur Saint Fiacre une étude préalable complète (estimation : 12 000 euros) ainsi que les travaux à court terme suivants (estimation du total : 12 500 euros) :

- ✓ Purge des colmatages au ciment, colmatage des fissures, pose de témoins de jauge ;
- ✓ Confortation de la zone instable au pied de l'abside ;
- ✓ Stabilisation de la baie axiale avec dépose du vitrail ;
- ✓ Restauration du tableau (à étudier).

### III. Effectifs et cotisations

Le nombre de nos adhérents est actuellement de **130, en nette augmentation**.

Les cotisations **2019** sont à verser, soit par courrier soit par le site internet. Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport financier, qui rappelle tous les détails pratiques.

Du fait des obligations professionnelles des uns et des autres, le bureau est particulièrement en attente de renforts pour nous aider à poursuivre et développer localement nos activités.

Merci pour vos candidatures !

Philippe Hériard, Président